

Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 avril 2009 de MM. Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Miguel Limpo, Mmes Frédérique Perler-Isaaz, Sandrine Burger, Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, Catherine Buchet-Harder, MM. Gérard Deshusses, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Alexandre Chevalier et Roland Crot, acceptée par le Conseil municipal le 31 mai 2010, intitulée: «Pour une politique proactive en matière de sponsoring et de mécénat».

#### *TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mener une politique proactive et systématique de recherche de sponsors et de mécènes, par exemple en publiant sur internet (en plusieurs langues) les possibilités de soutien à divers événements, expositions, concerts, voire institutions (par exemple pour la restauration de bâtiments);
- de présenter au Conseil municipal la liste des prestations de la Ville en distinguant:
  - celles qui ne peuvent être financées que par l'impôt (par exemple la sécurité);
  - celles qui peuvent être financées, en partie, par l'usager (par exemple les piscines);
  - celles qui peuvent être financées, en partie, par des sponsors ou des mécènes (par exemple un événement);
- d'offrir des solutions permettant de privilégier les sponsorings à long terme, sur plusieurs saisons, cela afin de faciliter la planification budgétaire et de favoriser la pérennité des manifestations ou institutions concernées;
- de veiller, dans ce cadre, à la plus grande diversité possible de sponsorings, afin de protéger les manifestations ou institutions concernées pour les cas où l'un des sponsors se retirerait inopinément.

#### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif et les services de la Ville de Genève s'efforcent de mener une politique proactive et systématique de recherche de sponsors et de mécènes. En effet, ils sont conscients que, sans sponsors ni mécènes, une partie des projets de la Ville de Genève ne pourrait pas voir le jour.

Deux départements sont particulièrement concernés par cette problématique. Il s'agit du département de la culture et du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports. Ces deux départements recherchent activement des fonds privés, aussi bien pour leurs projets ponctuels que pour des partenariats à long terme. Ils sont évidemment très attentifs aux conditions dans lesquelles les partenaires privés interviennent.

De manière générale, toutes les relations entre les services de la Ville et les sponsors et mécènes sont gérées dans le respect de la législation en vigueur. De plus, dans ces deux départements sont exclus tous les partenariats avec des sociétés liées à l'alcool, au tabac, à l'armement, avec les partis politiques, les organisations religieuses et les sociétés mettant en cause des personnes, leur intégrité physique, sexuelle ou leur appartenance à des communautés étrangères.

Afin de se prémunir contre les éventuelles dérives de partenariats public-privé, une réflexion est en cours au département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports pour l'élaboration d'un code de déontologie. Au département de la culture, un document de référence pour les services est également en projet. Ce document définira les champs sur lesquels le département peut entrer en matière pour des partenariats autour de l'organisation d'expositions ou de manifestations. Il comprendra également une charte éthique et il précisera les conditions dans lesquelles les institutions peuvent conclure des accords de «naming» avec de grands mécènes (le «naming» décrit une pratique de sponsoring qui consiste à donner à une infrastructure ou à un événement le nom d'une marque ou d'une société sponsor).

Pour améliorer l'allocation des ressources, optimiser la logistique et valoriser la recherche de partenaires, la direction du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports a mis sur pied une «Coordination des événements et des manifestations» organisées dans le cadre du département. Cette coordination doit, à court terme, identifier les personnes ressources et définir les conditions permettant de les mettre à disposition, ponctuellement, en appui à l'organisation d'un événement. Elle doit également fédérer les compétences, partager des expériences, coordonner les processus d'organisation, anticiper les risques, rationaliser la logistique et, surtout, dans le contexte de la motion M-867, améliorer les résultats et coordonner la recherche de sponsoring. Une coordination des manifestations existe également au département de la culture depuis de nombreuses années. Elle a, par exemple, permis de mener une réflexion sur l'adéquation entre le nombre de manifestations et les ressources disponibles. Suite à cette réflexion, certaines manifestations annuelles sont devenues biennales.

Par ailleurs, il faut relever que la plupart des apports privés concernent des événements ou des projets se déroulant sur plusieurs exercices budgétaires. Les services ont donc besoin d'outils de gestion adaptés à cette temporalité, et il faudra définir des procédures claires concernant l'utilisation de ces outils.

Afin d'illustrer les pratiques de la Ville de Genève en matière de sponsoring et de mécénat, voici quelques exemples mentionnés par les différents services du département de la culture et du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.

## Département de la culture

### *Service culturel*

Depuis 2005, la Ville de Genève, le Canton de Genève et la Fondation Mamco (fondation de droit privé) ont signé une convention de subventionnement dans laquelle chaque partenaire s'engage à verser un million de francs par an à la Fondamco (fondation de droit public qui gère le Mamco).

En 2010, une autre convention de subventionnement a été signée par la Ville, le Canton et un organisme privé. Il s'agit de la convention de subventionnement du Bureau culturel, qui a été signée avec la Société coopérative Migros Genève et la Fédération des coopératives Migros. Par cette convention, la Ville s'engage à verser au Bureau culturel une subvention de 30 000 francs par an et à payer le loyer et les charges d'une arcade de 127,5 m<sup>2</sup> (31 504 francs par an), le Canton s'engage à verser une subvention de 30 000 francs par an, la Société coopérative Migros Genève une subvention de 50 000 francs par an et la Fédération des coopératives Migros une subvention de 50 000 francs également.

Par ailleurs, la plupart des associations et des fondations subventionnées par le département de la culture bénéficient de soutiens privés. Ces soutiens sont souvent accordés suite à l'octroi d'une subvention par la Ville, les subventions étant perçues comme une garantie de sérieux et de stabilité de l'organisme subventionné. Dans toutes les conventions de subventionnement, le département de la culture fait figurer un article précisant que l'organisme subventionné s'engage à solliciter tout appui financier public et privé auquel il peut prétendre.

### *Service de la promotion culturelle*

Chaque année, le Service de la promotion culturelle conclut des partenariats avec la presse et avec des entreprises pour certains événements comme la Fête de la musique, le festival Musiques en été ou Poésie en ville. Il s'agit d'échanges de prestations en nature ou d'apports financiers contre une visibilité dans les supports de promotion ou une présence *in situ* lors de l'événement. Les montants mentionnés ci-dessous sont des estimations données à titre indicatif.

En 2010, pour Musiques en été, des partenariats ont été conclus avec:

- la *Tribune de Genève*: quatre annonces gratuites (demi-page en couleur) dans la *Tribune de Genève* en échange d'invitations aux concerts pour les lecteurs et l'intégration du logo dans les supports de communication (valorisation: 15 000 francs);
- *Espace 2*: 50 spots radio gratuits en échange d'invitations aux concerts pour les auditeurs et de l'intégration du logo d'*Espace 2* sur les supports promotionnels (valorisation: 10 000 francs);
- magazine *Vibrations*: réduction d'environ 60% sur la facture en échange d'invitations aux concerts et de l'intégration du logo dans les supports de communication (valorisation: 9000 francs).

Pour la Fête de la musique, des partenariats ont été conclus avec:

- Constructions Tubulaires Tech SA: réduction de 10 000 francs sur la facture en échange de l'ajout du logo de l'entreprise sur toute la communication de la manifestation;

- Migros: 13 000 bouteilles de ½ litre d'eau offertes et livrées en échange de l'ajout du logo de l'entreprise sur toute la communication de la manifestation (valorisation: 10 000 francs);
- Service culturel Migros: apport financier de 15 000 francs en échange de l'ajout du logo de l'entreprise sur toute la communication de la manifestation;
- Services industriels de Genève: mise à disposition de matériel et de main d'œuvre pour l'éclairage public et pour le branchement des coffrets forains (valeur: 36 000 francs) en échange de l'ajout du logo de l'entreprise sur toute la communication de la manifestation:
- la *Tribune de Genève*: encartage offert du tiré à part contre l'intégration du logo dans les supports de communication et la présence du média sur le site de la manifestation (valorisation: 48 000 francs);
- *Espace 2*: 40 spots publicitaires offerts contre l'intégration du logo de la radio dans la communication de la manifestation (valorisation: 10 000 francs).

Pour Poésie en ville, un partenariat a été conclu avec *Le Courrier*: rabais sur les factures des annonces publicitaires contre l'intégration du logo dans des supports de communication (valorisation: 5000 francs).

#### *Musée d'art et d'histoire*

Le Musée d'art et d'histoire (MAH) mène une politique proactive de recherche de sponsors et de mécènes et privilégie les partenariats à long terme.

Sur son site internet (en trois langues: français, anglais et allemand), le MAH remercie tous les sponsors et mécènes qui l'appuient au quotidien dans sa mission au service de l'art et de la culture et invite ceux qui souhaiteraient apporter leur soutien au musée et à ses activités à contacter l'institution afin d'obtenir de plus amples informations sur les possibilités de parrainage. Les fondations, les sociétés amies, les mécènes et les sponsors actuels du MAH y sont mentionnés. Il est prévu de développer les pages du site internet destinées au sponsoring.

Voici quelques exemples récents de financements privés des activités du MAH:

#### Soutiens aux expositions

- l'UBS a soutenu les expositions temporaires du musée pendant plusieurs années (jusqu'en 2009);
- le Crédit Suisse soutient l'Exposition du Siècle! – Musée d'art et d'histoire (2010);
- la Compagnie bancaire Helvétique soutient Corot en Suisse – Musée Rath (2010);
- la Fondation Juan March a soutenu les expositions temporaires du musée pendant plusieurs années. En 2009 et en 2010, la Fondation Juan March a soutenu l'aménagement de la salle Romaine du MAH.

#### Soutiens aux expositions, acquisition d'oeuvres, entrées pour personnes âgées

La Fondation Hans-Wilsdorf a soutenu le MAH de différentes manières et pendant plusieurs années (exemple récent: l'exposition l'Art et ses marchés - MAH (2009/2010)). De plus, en 2010, la Fondation Hans-Wilsdorf a fait don au MAH du corpus entier formé par le Musée des cabinetiers élaboré par le joaillier d'art genevois Gilbert Albert.

### Soutiens à l'aménagement des salles

- La banque Franck, Galland & Cie SA soutient la réfection de la salle Romaine du MAH (2010);
- la Fondation Juan-March soutient la réfection de la salle Romaine du MAH.

### Soutiens à des publications

- La Fondation Sandoz a soutenu le coffret du Centenaire;
- la Fondation Leenards soutient la publication du Cabinet de numismatique sur la collection de 1001 deniers de la République romaine.

### Soutiens aux restaurations d'œuvres

La Fondation BNP Paribas soutient la restauration d'œuvres d'art du MAH. En 2010, la fondation a financé la restauration de six tableaux de Bram Van Velde.

### Acquisitions d'œuvres d'art

En 2010, la Fondation Prevost et la Fondation Gandur pour l'art ont acquis conjointement une peinture de Corot pour le MAH, *La Jeune Femme à la fontaine*, pour un montant de 2 740 000 francs.

### Médiation culturelle

Une fondation qui souhaite garder l'anonymat soutiendra pendant trois ans un projet de médiation culturelle destiné aux enfants d'une école du réseau d'enseignement prioritaire.

### Rénovation et agrandissement du musée

Par une convention signée le 11 mars 2010, la Ville de Genève et la Fondation Gandur pour l'art se sont engagées à cofinancer les travaux de rénovation et d'agrandissement du MAH, devisés à 80 millions de francs. En effet, la Fondation Gandur pour l'art s'est engagée à verser jusqu'à 40 millions de francs en complément des fonds privés récoltés par la Fondation pour l'agrandissement du MAH. De plus, la Fondation Gandur pour l'art s'est engagée à mettre en dépôt au MAH une partie de ses collections, dans les domaines de la peinture moderne et de l'archéologie, en particulier la collection de statuettes de Bactriane qui est la plus importante au monde. La durée de validité de cette convention est de nonante-neuf ans.

### *Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences*

Le Muséum d'histoire naturelle (MHN) et le Musée d'histoire des sciences (MHS) n'ont pas de partenariats réguliers, mais ils reçoivent des contributions privées ponctuelles (280 000 francs au total en 2007). De plus, le MHN a des missions sur le terrain qui sont financées par des organismes extérieurs, qui gèrent eux-mêmes le budget. Enfin, le MHN héberge le Centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris, dont il gère les finances (somme reçue en 2007 par ce centre: 190 630 francs).

### *Conservatoire et Jardin botaniques*

Le 4 septembre 2008, le Conseil municipal a accepté la proposition PR-654 demandant d'affecter les 30 millions de francs de la donation Varenne à un fonds

spécial utilisé prioritairement pour les travaux de BOT V, la rénovation de la Console et, en dernier lieu, pour des travaux de rénovation au MHN.

Pour la digitalisation de leur herbier, les Conservatoire et Jardin botaniques (CJB) ont conclu, en 2004, un partenariat avec la Fondation Andrew W. Mellon. Ce partenariat permet aux CJB de recevoir annuellement entre 75 000 et 400 000 dollars, jusqu'en 2013, pour la digitalisation d'environ 100 000 échantillons de leur herbier, tant en phanérogamie qu'en cryptogamie. Par ailleurs, les CJB ont reçu, pour la période 2009-2010, une somme de 35 900 francs du GBIF Suisse (Global Biodiversity Information Facility) pour la digitalisation de 10 000 échantillons de l'herbier Gamisan, herbier très important pour l'étude de la flore de Corse.

Les CJB ont entamé, en 2007, un partenariat avec l'Emirates Center for Wildlife Propagation (ECWP). Il s'agit d'un centre de recherche et de conservation dont l'objectif principal est de garantir le maintien des populations d'outardes houbara (oiseaux vivant principalement en Afrique du Nord et en Asie), via un élevage conservatoire et des lâchers réguliers dans la province de Boulemane au Maroc. A ce titre, l'ECWP conduit des programmes d'étude et de recherche dans le cadre desquels il est amené à consulter la base de données sur la flore d'Afrique du Nord (BDFAN) réalisée par les CJB, l'Association Tela Botanica et Alain Dobignard. En contrepartie, l'ECWP a apporté un soutien financier aux CJB pour l'édition papier de la BDFAN, ainsi que pour la révision des données de la BDFAN. Le montant accordé aux CJB par l'ECWP en 2008 est d'environ 110 000 francs. Un premier volume sur deux a paru en 2010.

La Fondation auxiliaire du Conservatoire botanique aide, par un don d'environ 5000 francs annuellement, à améliorer les collections de la bibliothèque et de l'herbier. Elle a, d'autre part, décidé d'augmenter son capital afin d'améliorer ce soutien. Un gros travail de recherche de fonds a été effectué en 2009-2010. Le capital de fondation est ainsi passé de 200 000 à 400 000 francs. Dans le cadre de ce lobbying, la Fondation Wilsdorf a versé, en 2010, à la fondation auxiliaire, une somme de 100 000 francs afin de permettre aux CJB de développer un portail web pour la diffusion des informations collectées pour l'inventaire des arbres isolés du canton de Genève.

Les activités scientifiques des CJB reçoivent régulièrement des financements externes sous forme de Fonds nationaux de la recherche scientifique, de bourses de voyage (Société académique de Genève, Société de physique et d'histoire naturelle, Confédération, etc.), de mandats de prestations (Etat, Projet d'agglo franco-valdo-genevois). Les sommes versées varient entre quelques milliers et quelques dizaines de milliers de francs en fonction des objets.

#### *Musée d'ethnographie de Genève*

Le Musée d'ethnographie de Genève n'a pas de partenariats privés réguliers, mais il reçoit des contributions ponctuelles de sponsors pour des expositions ou manifestations occasionnelles. De plus, la Société des amis du Musée d'ethnographie contribue régulièrement à des acquisitions.

### *Bibliothèque de Genève*

En 2007, une fondation a fait un don de 200 000 francs pour l'achat de vitrines destinées à l'Espace Ami-Lullin.

Dans le domaine des bibliothèques, des partenariats peuvent être conclus au niveau des acquisitions et du traitement des collections.

## **Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports**

Parmi les prestations du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, il faut distinguer:

### Ce qui est financé en partie par l'utilisateur

- installations sportives: piscine, patinoire, mur de grimpe, tennis, badminton, jeu de quille, école des sports, cours de sport pour les actifs (tarif horaire ou forfait);
- accueil dans les institutions de la petite enfance (prix de pension calculé en fonction du revenu);
- Eveil culturel (tarif unique);
- Festival Livre et petite enfance (tarif unique);
- logements temporaires pour usagers du Service social (contribution financière correspondant à une forme de loyer);
- diverses prestations du Service social comme les brunchs à Cité Seniors, les cours informatiques, les ateliers, l'action «impôt», etc. (tarif unique);
- Colloque petite enfance (finance d'inscription).

### Dans ce qui est en partie financé par des partenaires, il faut relever les prestations cofinancées (cash et/ou contre-prestations):

- crèches d'entreprises (Merck Serono, CICR);
- Horloge fleurie aux couleurs de la biodiversité (Migros);
- Concours international de roses nouvelles de Genève (Société genevoise d'horticulture);
- expositions florales (nombreux sponsors);
- Soirée citoyenne (communes genevoises et Association des communes genevoises);
- Fête des écoles (Caran d'Ache);
- Arbres et lumières (nombreux partenaires, y compris la presse, démarchés par Grand Chelem);
- Ski Ville (nombreux partenaires, y compris la presse, démarchés directement par le Service des sports);
- Fête des voisins (nombreux partenaires, y compris la presse, démarchés directement par le département);
- Asphaltissimo (nombreux partenaires, y compris la presse, démarchés par Sponsorize).

### Des prestations/manifestations organisées conjointement:

- journée internationale des personnes âgées (Croix-Rouge, Hospice général);
- journée de sensibilisation à la nature en Ville (diverses associations partenaires).

Ce qui pourrait être financé/cofinancé par des sponsors privés:

- golf urbain et proxisport;
- fête du 31 décembre du Service social;
- panneaux d'information dans les parcs (contact en cours);
- aménagements sur les places de jeux/pataugeoires (contact BPA);
- Ludobus;
- chaises longues dans les parcs.

En 2010, le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports a piloté la présence genevoise dans le cadre de l'Exposition universelle de Shanghai.

Les représentants des villes de Genève, Bâle et Zurich ont constitué l'Association des trois villes «Verein World Expo 2010 – Basel Geneva Zurich» afin de faciliter la recherche de partenariats publics et privés.

La société Grand Chelem Management SA a été mandatée par l'association des trois villes pour compléter la recherche et formaliser tous les engagements (contrats, modalités, suivi de paiement, etc.).

Sur un budget total de 4,6 millions de francs, les villes ont contribué à hauteur de 1 million par ville. Les partenariats public-privé ont apporté 1,6 million de francs répartis entre 13 sponsors (Novartis, Messe Schweiz, Titoni, Swiss Re, Kanton Zürich, Stiftung Finanzplatz Basel, Lake Geneva Region, Heidi.com, Rabtherm, Swiss, Swissôtel, Wenger, Adcom).

A Genève, l'Association Pr'eau Léman a été créée afin de superviser la participation genevoise au projet incluant, notamment, la recherche de partenariats publics et privés. Cette recherche de fonds a abouti à un financement à hauteur de 271 520 francs (Loterie Romande, Services industriels de Genève, Fondation de la haute horlogerie, et bien sûr la Ville et l'Etat de Genève).

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Patrice Mugny*

Le 17 novembre 2010.